



Les aires marines protégées recourent différents outils de protection et de gestion du milieu marin, avec des réglementations et des moyens différents.

En Manche occidentale, en mer celtique et dans le nord du golfe de Gascogne, les principales aires marines protégées sont :

- **Le Parc naturel marin d'Iroise** qui couvre 3 500 km<sup>2</sup> d'espace marin au large du Finistère. Le Parc a pour objectifs la connaissance et la protection du milieu marin, ainsi que le développement durable des activités maritimes.
- **Les sites Natura 2000**, parfois mixtes (terrestres et marins) ou exclusivement marins. Les sites Natura 2000 constituent un réseau européen destiné à protéger des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.
- **Le domaine public maritime quant il est confié au Conservatoire du littoral**, notamment celui de l'archipel de Chaouy au cœur du golfe normand-breton. La conchyliculture, la pêche à pied et la sensibilisation du public sont les principaux enjeux de gestion de ce site.
- **Les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO** comme le Mont-Saint-Michel et sa baie. Cette reconnaissance internationale du patrimoine naturel et culturel impose la préservation du bâti, l'équilibre de l'écosystème de la baie et sa qualité paysagère.
- **La Réserve nationale de chasse et de faune sauvage du golfe du Morbihan**, unique réserve de chasse maritime de France. En raison du caractère exceptionnel du site pour la préservation des oiseaux, la chasse y est interdite toute l'année.

Pour en savoir plus, consultez le site de l'Agence des aires marines protégées : [www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)

## LES AIRES MARINES PROTÉGÉES DE LA POINTE DE BARFLEUR À L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

Échelle 1 : 686 000

Une aire marine protégée est un espace délimité en mer ayant pour objectif la conservation de la nature à long terme. Les aires marines protégées recourent des outils de protection et de gestion du milieu marin variés, avec des réglementations et des moyens appropriés. Ce sont aussi des espaces de dialogue et d'innovation où se retrouvent des usagers de la mer souhaitant être associés à la gestion du milieu marin. La liste des catégories d'aires marines protégées représentées n'est pas exhaustive et l'échelle de restitution des cartes ne permet pas de les rendre toutes visibles, en particulier pour les sites très côtiers.

**Aires marines protégées**

- Parc naturel marin
- Domaine public maritime du Conservatoire du littoral
- Aire marine protégée étrangère
- Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial / UNESCO
- Réserve naturelle
- Site Natura 2000
- Réserve de biosphère
- Aire de protection de biotope
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage

**Délimitations maritimes**

- Mer territoriale (12M)
- Frontière maritime, plateau continental, zone économique exclusive
- Lignes de base droites
- Dispositif de séparation du trafic